

# COMMISSION D'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS SENIORS & JEUNES & FEMININES

Réunion du Mardi 20 Octobre 2020

**Présents** : Mme POLICON Marie Thérèse, MM. LEFEUVRE Louis, ARNAUD Jonathan.

**Excusé** : BRUNET Denis

## AVIS A TOUS LES CLUBS

### Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.

### Dérogation horaire et lieu de match à domicile pour US CRETEIL LUSITANOS :

Les équipes U14 D2.A (équipe 3) et U14 D3. C (équipe 4) débiteront leurs rencontres en championnat et coupe de l'amitié à 14h hiver/été.

L'équipe U16 D2.A jouera ses rencontres à domicile à 12h30 au stade DUVAUCHELLE, Terrain Ouest.

**La Commission donne son accord.** AVIS AUX CLUBS CONCERNES.

### Dérogation horaire à domicile pour FONTENAY US2 :

L'équipe U18 D3.B jouera ses rencontres à domicile à 16h30 au stade G.LE TIEC 2 (synthétique)

**La Commission donne son accord.** AVIS AUX CLUBS CONCERNES.

### Parc du Tremblay.

Le Parc est fermé :

le dimanche 1<sup>er</sup> novembre, le mercredi 11 novembre 2020

Du 19 décembre 2020 au 3 janvier 2021 inclus

Lundi 5 avril 2021

Samedi 1 et 8 mai 2021

Jeudi 13 mai 2021

## Rappel Article 23.6 du RSG du District

**23.6** - Si le forfait général, la mise hors compétition ou le déclassement pour fraude intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le forfait contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

## Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

### Rappel Article 16.1.4 du RSG du District

Les gardiens de but doivent porter des couleurs voyantes, autres que celles de leurs co-équipiers, adversaires ou arbitres.

### Rappel : Extrait Annexe Financier du District

- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans **les 3 dernières journées de Championnat** : 100.00 euros

\*\*\*\*\*

La commission informe l'ensemble des clubs qu'aucune dérogation pour des motifs administratifs ne sera acceptée.

A cet effet, elle rappelle à nouveau la possibilité de disputer les rencontres même en l'absence de licence oubliée (mais bien enregistrée et qualifiée) **uniquement en présentant une PIECE D'IDENTITE, ainsi qu'un CERTIFICAT MEDICAL.**

**Les dérogations d'horaire pour la Saison 2020/2021 sont accordées à l'exclusion de la dernière journée du Championnat, sauf pour les dérogations annuelles accordées en début de Saison.**

UTILISER LE FORMULAIRE DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE MATCH :

<http://districtvaldemarne.fff.fr/common/ressources/394569.pdf>

\*\*\*\*\*

## FEMININES

Toutes les rencontres du championnat féminin de Division 1 devront débuter **au plus tard à 17h** afin de permettre aux équipes visiteuses de respecter le couvre-feu fixé par les autorités.

## U16

### 22993088 – FONTENAY US / MINIS & MAXIS U16 D4 du 12/10/2020

Match non joué 12 jeunes joueurs du club ayant été en contact avec un cas de COVID 19 et ayant du respecter les consignes de sécurité.

La commission donne match à jouer et transmet à la commission des calendriers pour date à fixer.

### 22605354 – LUSITANOS US / CACHAN ASCO U16 D1 du 25/10/2020

Ce match se jouera à 15h – Stade Fernand Sastre à Saint Maur.

## U18

### 23065850 – BOISSY FC / PARIS CFF U18 D3 du 11/10/2020

Lecture de la feuille de match. La commission constate que seulement 7 joueurs de Boissy FC étaient présents.

En conséquence, elle donne match perdu par forfait à l'équipe de Boissy FC, le nombre minimum de joueurs nécessaire pour pouvoir disputer une rencontre étant de 8.

Boissy FC : -1 point, 0 but (2<sup>ème</sup> forfait) CFF Paris : 3 points, 5 buts

## SENIORS

### 23271536 - ASAF PEROU / CHEVILLY LARUE ELAN Seniors D4.D du 11/10/2020

Lecture du courriel de Chevilly Larue Elan - Match non joué, l'équipe de Pérou ASAF n'étant pas présente alors que celle de Chevilly Larue Elan s'est déplacée.

**La commission donne match perdu par forfait à l'équipe de Pérou ASAF :**

**Chevilly Larue Elan : 3 points 5 buts**

**ASAF Pérou : - 1 point, 0 but (1<sup>er</sup> forfait)**

### 22602732 – CRETEIL UF / CACHAN ASCO Seniors D3.A du 25/10/2020

Courriel de Créteil UF.

La commission prend note de la fermeture des installations par la Ville de Créteil et accepte le report du match à une date ultérieure.

Transmis aux calendriers pour date à fixer.

### 23271541 - PARIS 10 RC / PEROU ASAF Seniors D4.D du 25/10/2020

Courriel du club de Paris 10 RC qui indique que ce club est toujours dans l'attente de la désignation de son terrain par la Ville de Paris.

La commission accepte le report de la rencontre à une date ultérieure et transmet aux calendriers pour date à fixer.

## ANCIENS - CRITERIUM + 45 ans – CRITERIUM +55 ans

### 22607621 - MAISONS ALFORT FC / MACCABI CRETEIL Anciens D2B du 11/10/2020

Courriel non officiel de Maccabi Créteil.

Match non joué en raison d'un cas de COVID 19 dans le club.

Aucune information n'ayant été communiquée au district du Val de Marne (mail reçu le 12 octobre à 12h40) ni au club adverse, **la commission donne match perdu par forfait à Maccabi Créteil.**

**Maisons Alfort FC : 3 points, 5 buts**

**Maccabi Créteil : -1 point, 0 but (1<sup>er</sup> forfait).**

### 23043883 - FONTENAY US / THIAIS FC Critérium +45 ANS B du 27/09/2020

Match non joué car l'équipe de Thiais FC ayant refusé de disputer la rencontre, les vestiaires étant fermés par décision municipale en raison de l'épidémie de COVID 19.

**La commission donne match perdu par forfait à THIAIS FC :**

**Fontenay US : 3 points, 5 buts**

**Thiais FC : -1 point, 0 but (1<sup>er</sup> forfait non avisé)**

## 23049212 - PUC / LE PERREUX ASF Critérium +55 ANS du 11/10/2020

Lecture de la feuille de match.

L'équipe de l'ASF Le Perreux étant absente, **la commission donne match perdu par forfait à l'ASF Le Perreux :**

**PUC : 3 points, 5 buts**

**Le Perreux ASF : - 1 point, 0 but (1<sup>er</sup> forfait)**

## 23049217 - PARIS FC / PUC Critérium +55 ANS du 25/10/2020

Courriel du PUC – La commission demande au club du PUC de trouver un accord avec le club du Paris FC pour disputer cette rencontre à une autre date qui devra être communiquée au district.

## Critérium +55 ANS - PARIS 13 ATLETICO

Ce club joue toutes ses rencontres à domicile à 11h – prévenir vos adversaires

# TOUTES CATEGORIES

## -Rappel-

-En aucun cas un licencié des équipes anciens D1/D2/D3/D4 ne peut être arbitre et joueur sur le même match, il faut choisir

-Afin d'éviter toute confusion les dirigeants, les remplaçants ainsi que le coach doivent porter des chasubles aux couleurs différentes des maillots de leur équipes

-Les enfants sont aussi interdits sur les bancs de touche comme toutes personnes non inscrites sur la feuille du match

-Les clubs en présence doivent mettre chacun à la disposition des arbitres avant chaque rencontre un délégué aux arbitres avec brassard (L'entraîneur est exclu de cette fonction).

-Les clubs sont tenus de disputer leurs matchs officiels sous les couleurs identifiées sur le site de la FFF et de ses organes déconcentrés.

## Courrier du Parc du Tremblay du 15/09/20

Afin de mettre en œuvre les mesures sanitaires liées à la COVID 19, les vestiaires ne seront plus mis à la disposition des joueurs, seul l'accès aux sanitaires extérieurs leur sera autorisé. Cependant seuls les arbitres officiels auront un vestiaire attribué pour chaque rencontre officielle.

## Courrier de la mairie d'Ivry du 29/09/20

Indisponibilité du stade Chaussinand en raison de la construction d'un collège. Accord de la commission pour que **MINHOTOS de BRAGA anciens D2 joue ses rencontres à 11 h au stade Lénine à Ivry**. Ce club doit prévenir tous ses adversaires.

## Courrier de la mairie de Joinville du 03/09/20

La commission prend note que les vestiaires n'étaient pas disponibles les 3 et 4 octobre, ceux-ci risquent de ne pas l'être également les prochains week end. Le club de JOINVILLE devra se renseigner et prévenir les différents adversaires.

**La commission rappelle qu'aucune rencontre toutes compétitions confondues ne peut se dérouler sur le stade Pillaudin, avenue de la République à Vitry sur Seine. (Décision de la Commission des Terrains & Equipements)**